

## M. le Chanoine Auguste Trilhe

par Louis Saltet

M. le chanoine Auguste Trilhe (1863 [1866 !, n.d.l.r.]-1930), professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Toulouse, est mort subitement et tout près de sa table de travail, le 3 mai dernier. La Semaine catholique de Toulouse du 15 mai a rendu un hommage nuancé et des plus autorisés à celui qui avait été vice-official de l'archevêché, conseiller juridique de l'Administration épiscopale et antérieurement vicaire d'une paroisse populeuse et aumônier de deux communautés de Toulouse. Le Bulletin de littérature ecclésiastique de juillet-octobre a publié, sur l'enseignement de M. Trilhe à l'Institut catholique, une notice, à laquelle on va emprunter, quelques extraits et due à la plume délicate et précise de M. J. Besson, doyen de la Faculté de droit canonique. Ici, c'est surtout l'historien qui doit être rappelé.

M. Trilhe avait fait deux tentatives de vie monastique à la Trappe de Sainte-Marie du Désert au diocèse de Toulouse, en 1888-1889 et 1900-1901. Il avait porté la coule blanche des fils de saint Bernard, sous le nom de F. Robert. Mais les forces physiques ne répondirent pas à l'élan de l'âme. Dans l'intervalle de ces deux tentatives (1890-95), il fit à Rome, avec succès, ses études de philosophie, théologie et droit canonique. Du long séjour à Rome, il avait retiré les bienfaits incomparables que tout esprit cultivé, tout ecclésiastique surtout en rapportent pour la vie. De plus, „il avait noué parmi ses maîtres et ses condisciples du Séminaire français des amitiés qui lui restèrent fidèles et il avait pris contact avec cette pratique de la Curie qui donne à la législation écrite sa mesure sage et discrète.“

Comme pour les anciens Mauristes, ce fut la vie du cloître qui l'introduisit dans l'histoire des saints moines, des institutions monastiques et par elles dans l'étude de la liturgie et des autres institutions ecclésiastiques. « C'est dans le calme laborieux du cloître, qu'il fit imprimer son Mémoire pour le Cérémonial cistercien (1) ; et qu'il donna aux Studien und Mittheilungen, sa défense De usu Pontificalium pro Abbatibus ordinis Cisterciensis (an. XXII). En 1908, le Chapitre général le chargeait de publier le cérémonial de l'Ordre (2). C'est encore durant cette période que commença, d'abord à la Revue théologique française, puis à la Nouvelle Revue théologique, une collaboration assidue qui devait se prolonger jusque vers 1922. » En plus de la collaboration au Bulletin de littérature ecclésiastique, il donna au Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie l'article Cîteaux (3). M. Trilhe avait réuni de nombreux dossiers manuscrits sur l'histoire cistercienne, particulièrement sur les Chapitres généraux, ainsi qu'une bibliothèque spéciale sur l'histoire de l'Ordre et très précieuse.

M. Besson a déjà noté combien le sens juridique de M. Trilhe dut à l'histoire des institutions. Grâce à cette connaissance de l'histoire du droit, si nécessaire et si peu

commune, il avait acquis, de tout le développement ecclésiastique, une vue pénétrante, ferme et des plus rares.(4)

Notes:

(1) Toulouse, 1900.

(2) Manuale caeremoniarum in missa et altaris ministerio juxta ritum sacri Ordinis Cisterciensis (Westmalle, 1908).

(3) Article Cîteaux (Liturgie de l'ordre de), col. 1779-1811.

(4) M. Trilhe était directeur de l'Œuvre de la basilique votive du Sacré-Coeur à Jérusalem.

(Source: Revue d'histoire de l'église de France et informations, p. 609-610.)